Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25/09/2025



ID: 069-216900092-20250922-073_2025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ANSE

Séance du 22/09/2025

OBJET: Remboursement avance de frais (M. RIVOIRE)

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 18 Nombre d'exprimés : 25

Date convocation: 15/09/2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-deux septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Sandrine TROUSSIEUX, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT

Absents excusés: Carine RANSEAU, Claire ROSIER, Linda BEGGUI, Didier RICHERD

Procurations:

Christophe MONTANTEME donne pouvoir à Gilbert PRIGENT

Marie-Hélène BERNARD donne pouvoir à Daniel POMERET

Stéphane DUTHEIL donne pouvoir à Christophe DEBIZE

Céline BABUS donne pouvoir à Ludivine CHIERICI

Bruno PONNET donne pouvoir à Jean Luc LAFOND

Ouda MECHAIN donne pouvoir à Liliane BLAISE

Alexis VERMOREL donne pouvoir à Xavier FELIX

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Bénédicte ROGER-CERTHOUX Directrice Générale des services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Cédric RIVOIRE a avancé les frais pour une visite médicale pour le permis de conduire pour un montant de 36,00 €.

Il convient de le rembourser pour l'avance des frais sur justificatif.

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

ID: 069-216900092-20250922-073_2025-DE

Publié le 25/09/2025



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des votants

- 1°) APPROUVE le remboursement des frais de consultation engagés par M. RIVOIRE pour la visite médicale, sur justificatif, pour un montant de 36€
- 2°) DIT que les crédits sont prévus au budget
- 3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire Jean-Luc LAFOND